

III. Comment réhabiliter les animaux de laboratoire ?

La mise à l'adoption des animaux de laboratoire doit être organisée à l'avance, avec la conception d'un programme d'adoption.

1. Les programmes d'adoption

Pour CARBONE (1997), les programmes d'adoption doivent faire partie intégrante du *Raffinement*. Ils doivent être élaborés avec soins, être structurés, et impliquer d'une part la participation d'un vétérinaire pour certifier que l'animal est en bonne santé au moment de son adoption, et d'autre part celle d'un conseiller légal pour formaliser la passation de propriété de l'animal (WYRICK, 1996).

Il existe deux modes d'adoption pour les animaux de laboratoire : les adoptions directes et les adoptions indirectes.

Dans le cas des adoptions directes, le programme prévoit que les adoptions des animaux soient réalisées sur les lieux où se trouve le laboratoire, et organisées par le personnel du laboratoire. C'est le cas dans les études de AKE (1996), de CARBONE *et al.* (2003) et HARMS et STOSKOPF (2007).

Dans le cas des adoptions indirectes, les animaux de laboratoire proposés à l'adoption quittent le laboratoire pour un refuge local (WYRICK, 1996 ; BARTHE, 2010) ou pour une organisation créée spécialement (DIGANGI *et al.*, 2006), et c'est alors le personnel du refuge ou de l'organisation d'adoption qui s'occupe de la suite du processus d'adoption.

CARBONE *et al.* (2003) ont analysé ces deux modes d'adoption en étudiant leur propre programme d'adoptions directes mis en place à l'Université de Cornell (New York City, USA), et le programme d'adoptions indirectes de WYRICK (1996) à l'Université de Californie (San Francisco, USA), (UCSF). D'après eux, le mode d'adoption est en partie déterminé par la taille de l'institution, ses ressources et le cadre environnant.

L'Université de Cornell se situe dans une ville de petite taille ; les refuges voisins ont déjà beaucoup d'animaux et rencontrent des difficultés pour les faire adopter. En revanche, il y a de nombreux adoptants potentiels dans les environs et sur le site même de l'université : personnel et étudiants se sentent très concernés par la cause animale et sont intéressés par les adoptions d'animaux de laboratoire. Au contraire, l'UCSF se situe dans une grande ville qui compte plusieurs refuges très actifs pour les animaux ; en revanche, peu de personnes sur le campus s'intéressent particulièrement aux animaux, les recherches portant quasiment exclusivement sur la santé humaine.

Dans le cas des adoptions directes à Cornell, le processus est en général le suivant : une personne associée à un projet d'étude scientifique se lance activement à la recherche d'un foyer pour les animaux qui participent au projet. Une première sélection des adoptants se fait naturellement par le biais de cette personne. Ensuite, un coordinateur des adoptions s'entretient au téléphone avec les personnes qui souhaitent adopter un des animaux proposés à l'adoption et procède ainsi à une seconde sélection. Enfin, si l'adoptant potentiel paraît responsable et réellement prêt à adopter un animal, il rencontre alors un animalier, ou le vétérinaire du laboratoire ou encore un membre de l'équipe de recherche, qui lui explique le passé de l'animal. Dans le cas des adoptions indirectes à l'UCSF, c'est le personnel du refuge vers lequel sont transférés les animaux qui se charge de sélectionner, d'informer et de rencontrer les adoptants. Chaque animal qui arrive au refuge est accompagné d'un document rédigé par le chercheur responsable de l'étude à laquelle il a participé, dans lequel il décrit précisément l'histoire de l'animal. Ce document est ensuite remis aux adoptants le jour de l'adoption.

L'institution de recherche qui met en place un programme d'adoption indirecte et qui souhaite donc collaborer avec un refuge se doit de bien le choisir. Selon CARBONE *et al.* (2003), le refuge auquel l'institution de recherche choisit de confier ses animaux doit considérer le passé de ces animaux comme un fait, et ne pas les présenter aux potentiels adoptants comme des animaux "sauvés" de la recherche ; en cas de survenue d'un problème chez l'un de ces animaux, le refuge ne doit pas non plus incriminer le passé de l'animal. S'il suspecte vraiment un lien, il doit en parler à l'institution avec laquelle il collabore. Les auteurs conseillent au personnel de l'animalerie de recherche de visiter au préalable le refuge, pour voir comment les animaux sont logés, soignés, et comment le refuge en fait la promotion auprès des adoptants. De même, le responsable du refuge devrait demander à visiter les installations de l'institution de recherche, car la collaboration entre les deux structures implique un accord commun concernant les conditions de vie des animaux de laboratoire et l'« utilisation » qui en est faite. Par ailleurs, le refuge doit pouvoir fixer ses propres limites concernant les animaux de laboratoire qu'il est prêt à accepter (espèces, âge, passé) et il peut choisir de ne pas révéler à la structure de recherche le devenir des animaux qu'il reçoit.

D'après CARBONE *et al.* (2003), un bon refuge doit avoir du personnel qui finalise la préparation de l'animal, sur le plan médical et comportemental. Le refuge doit aussi posséder un lieu permettant aux adoptants de faire connaissance avec l'animal, de passer du temps avec lui et leur donner la possibilité de revenir une seconde fois si besoin. Ceci est en revanche difficilement possible dans le cas des adoptions directes, en raison des règles d'hygiène de l'animalerie. Par ailleurs, le refuge doit avoir les moyens de proposer un suivi post-adoption minimum et reprendre l'animal si l'adoption ne fonctionne pas. Concernant ce suivi, les institutions de recherche qui choisissent le mode d'adoption directe doivent quant à elles se fixer des limites : certaines structures ont la possibilité d'accepter le retour de l'animal en cas d'échec de l'adoption, mais cela ne doit pas être fait au détriment des autres animaux de l'animalerie (introduction d'un agent pathogène, par exemple). Enfin, si ces institutions ont le personnel nécessaire pour cela, elles peuvent elles aussi proposer un suivi pour les éventuelles questions d'ordre médical ou comportemental qui se poseraient aux adoptants.

Quelque soit le mode d'adoption choisi et mis en œuvre dans le programme d'adoption, CARBONE (1997) conseille de travailler avec les refuges locaux : les informer du programme d'adoption mis en place permet d'entretenir de bons rapports avec eux et de ne pas leur donner l'impression qu'il existe une concurrence au niveau des adoptions. D'autre part, cela permet d'être informé de la perte ou de l'abandon éventuels des animaux adoptés par le biais du programme.

Enfin, pour les institutions de recherche qui pratiquent le mode d'adoption indirect, rien ne les empêche de s'occuper elles-mêmes de l'adoption de certains animaux lorsqu'elles jugent le cas plus compliqué.

2. Se faire connaître

Pour faire savoir qu'elles proposent des animaux retraités de laboratoire à l'adoption, les institutions de recherche comptent principalement sur le bouche à oreille (AKE, 1996 ; WYRICK, 1996 ; HARMS et STOSKOPF, 2007) et la plupart rapportent que c'est une des clés du succès de leur programme. Certaines passent aussi des annonces dans les journaux locaux (AKE, 1996 ; DIGANGI *et al.*, 2006 ; HARMS et STOSKOPF, 2007) ; par exemple, AKE (1996) a publié l'annonce suivante : « Chiots beagles cherchent famille aimante. Recommandations par un vétérinaire exigée ». Pour promouvoir l'adoption de ses chats, DIGANGI *et al.* (2006) postent aussi des annonces sur des sites Internet et déposent des dépliants dans quelques cliniques vétérinaires locales ; de plus, les chats proposés à l'adoption

sont parfois exposés dans la salle d'attente d'une clinique vétérinaire locale ou encore à des expositions félines. Enfin, DIGANGI *et al.* (2006) et HARMS et STOSKOPF (2007) utilisent aussi la liste des adresses électroniques des personnels et étudiants de l'université pour faire connaître les adoptions.

Enfin, CARBONE *et al.* (2003) rappellent que les animaux eux-mêmes sont le meilleur moyen de faire de la publicité. Ils rapportent à ce propos des périodes où les gens voulaient absolument un animal de l'Université de Cornell, si bien que des listes d'attente avaient du être établies.

3. Choisir l'adoptant

S'il est important de bien choisir l'animal de laboratoire qui sera proposé à l'adoption, il est aussi important de bien choisir son adoptant. Avant toute chose, l'institution de recherche qui propose ses animaux de laboratoire à l'adoption se doit de bien informer le futur adoptant du passé de l'animal. De même, elle doit le prévenir des éventuelles difficultés qu'il pourra rencontrer avec l'animal. Par exemple, AKE (1996) précise bien aux adoptants que les chiens n'ont pas appris à faire leurs besoins dehors et qu'il faudra donc les éduquer en termes de propreté. Cela est important car la satisfaction du propriétaire sera influencée par ce qu'il attendait de cette adoption (CARBONE *et al.*, 2003).

Quand l'histoire d'un animal est compliquée, CARBONE *et al.* (2003) recommandent que l'adoptant soit alors une personne qui est étroitement associée à l'institution de recherche. Pour les autres animaux, les adoptants peuvent être des membres du personnel, des étudiants, ou leur famille, amis, voisins. Dans tous les cas, il est conseillé d'interroger au préalable les adoptants potentiels pour s'assurer qu'ils sont conscients de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre, et pour s'assurer qu'ils ont les moyens de subvenir aux besoins de l'animal. En effet, bien qu'il ne soit pas possible de savoir avec certitude si le couple animal-adoptant fera une heureuse combinaison, les entretiens pré-adoptions (DIGANGI *et al.*, 2006) sont de bons indicateurs de ce que recherche l'adoptant et des soins qu'il est effectivement prêt à prodiguer à l'animal. DIGANGI *et al.* (2006), par exemple, demandent aux futurs adoptants de répondre à un questionnaire pour connaître leurs attentes, s'assurer que l'adoption est bien réfléchie et que le futur cadre de vie du chat sera adéquat ; l'adoption n'a lieu que si le questionnaire est validé. Par ailleurs, les traits de caractère de l'animal (s'entend bien avec ses congénères, peureux, curieux, etc...) observés lors d'une éventuelle évaluation comportementale avant mise à l'adoption peuvent être notés afin d'aider, le moment venu, à une sélection du propriétaire et du cadre de vie qui semblent être les plus adaptés pour l'animal en question (WYRICK, 1996). HARMS et STOSKOPF (2007) déconseillent fortement l'adoption d'un furet aux familles qui ont un bébé.

Concernant les animaux de rente, les auteurs (WYRICK, 1996 ; CARBONE *et al.*, 2003) insistent sur le fait suivant : il faut s'assurer que l'adoptant a bien compris qu'il s'agit d'une retraite pour l'animal, et qu'il n'est donc pas question de le faire reproduire ou de l'utiliser pour produire du lait ou de la viande.

Ils énoncent aussi comme règle d'or la stérilisation systématique des chats, chiens, lapins et de tous les animaux porteurs d'anomalies génétiques, avant la mise à l'adoption.

D'autre part, WYRICK (1996) rapporte que 5% des animaux du laboratoire ont été placés dans des zoos, fermes privées ou sanctuaires pour animaux. Elle précise qu'il s'agissait d'adoptions spéciales, faites au cas par cas. Ces structures lui avaient été recommandées, et les installations et le personnel avaient fait l'objet d'une évaluation au préalable.

Malgré ces précautions, il faut bien être conscient que le risque zéro n'existe pas et qu'il n'y a pas de programme d'adoption présentant un taux de réussite de 100%. Les adoptants doivent avoir des attentes réalistes, de même que les institutions (CARBONE *et al.*, 2003).

4. Déroulement d'une adoption, rencontre avec le futur adoptant

La rencontre avec l'adoptant permet de s'assurer une dernière fois qu'il est une personne responsable et qu'il pourra *a priori* pourvoir aux besoins de l'animal qu'il souhaite adopter. C'est encore le moment de lui déconseiller cette adoption s'il ne semble pas prêt à avoir un animal de compagnie de manière générale, ou pas cet animal en particulier à cet instant précis (CARBONE *et al.*, 2003). C'est aussi l'occasion de répondre à ses questions concernant le passé de l'animal, de lui préciser ses besoins (alimentation, vaccins, traitements) et de lui prodiguer des conseils, en terme d'éducation par exemple.

Selon les institutions, l'adoptant peut ou non choisir lui-même l'individu qu'il souhaite adopter. Par exemple, AKE (1996) ne propose qu'un seul chien à chaque adoptant. Au contraire, DIGANGI *et al.* (2006) laissent voir aux adoptants tous les chats disponibles pour l'adoption. Ces derniers rapportent que, dans 50% des cas, c'est la personnalité du chat qui a déterminé le choix de l'adoptant, contre 12% pour la couleur de son poil.

Concernant le nombre d'animaux adoptés, HARMS et STOKOPF (2007) précisent limiter ce nombre à 3 furets par personne et par an, tandis que BARTHE (2010) favorise l'adoption par paire ou par groupe, notamment pour les chiens qui ont l'habitude de vivre en groupe.

Concernant le suivi post-adoption, AKE (1996) encourage les adoptants à appeler par la suite, en cas de problème ou pour demander des conseils. En revanche, il précise à l'adoptant qu'il n'est pas possible de rapporter l'animal. Dans l'étude de BARTHE (2010), au contraire, le retour de l'animal est possible, quelque soit le délai, et DIGANGI *et al.* (2006) demandent même aux adoptants de s'engager à ramener l'animal s'il s'avère qu'ils ne veulent ou ne peuvent plus le garder.

Enfin, BARTHE (2010) explique qu'il est important de réaliser un suivi d'adoption afin de s'assurer que la santé et le bien-être de l'animal sont optimaux. Dans son cas, ce suivi se présente sous la forme d'une visite à domicile. Elle est effectuée par un membre du refuge en charge des adoptions, en général 2 à 3 mois après l'adoption de l'animal. D'après l'auteur, elle permet d'étudier le comportement de l'animal et elle offre l'occasion à l'adoptant de discuter de certains problèmes plus aisément. Si jamais cette visite n'est pas satisfaisante, un contrôle peut être effectué 1 à 2 mois plus tard. Si le bien-être de l'animal est mis en jeu (absence de sorties, problème de santé non réglé, maltraitance, ...), celui-ci peut être retiré de sa famille d'accueil et faire l'objet d'une nouvelle adoption.

Deux équipes (DIGANGI *et al.*, 2006 ; HARMS et STOKOPF, 2007) précisent qu'une somme d'argent est demandée aux adoptants pour l'adoption de chaque animal. HARMS et STOKOPF (2007) demandent 25 dollars par furet, une somme modeste selon eux, mais qui permet de sélectionner les adoptants vraiment prêts à s'engager. DIGANGI *et al.* (2006) quant à eux demandent 50 dollars pour l'adoption d'un chat mais ils effectuent des réductions occasionnelles, soit pour encourager les adoptions multiples soit pour faciliter l'adoption de chats qui requièrent des soins particuliers.

5. Les documents pour l'adoption

Au moment de l'adoption, le transfert de propriété de l'animal de laboratoire de l'institution de recherche à l'adoptant doit être formalisé et officialisé. Pour cela, l'institution doit rédiger un certificat de cession, qui sera ensuite signé par les deux parties au moment de l'adoption. Pour l'élaboration de ce certificat, les auteurs conseillent de faire appel à une personne compétente dans le domaine de la législation : AKE (1996) a fait appel à un vétérinaire et au Bureau de gestion du risque de l'université, et WYRICK (1996) fait appel à un conseiller légal. DIGANGI *et al.*, (2006), quant à eux, réalisent un premier transfert de propriété de l'université vers une organisation créée spécialement pour ces adoptions, par le biais du contrat standard de l'université. Puis, un contrat plus détaillé est ensuite passé entre l'organisation qui s'occupe de l'adoption des chats et le nouvel adoptant.

Le certificat de cession a pour vocation principale de limiter la responsabilité de l'institution de recherche en cas de problème survenant *a posteriori*, puisque l'adoptant y reconnaît être le nouveau propriétaire et donc la personne responsable de l'animal. Plusieurs auteurs (WYRICK 1996 ; CARBONE, 1997, CARBONE *et al.*, 2003) conseillent de préciser dans ce document que l'institution ne peut en aucun cas garantir que l'animal n'est pas porteur d'infections potentiellement zoonotiques, ni qu'il restera en bonne santé. Ils recommandent alors de fournir les dates auxquelles ont été réalisés d'éventuels tests de dépistage ainsi que leurs résultats, et de fournir le certificat vétérinaire attestant que l'animal ne présente pas de signe évident de maladie zoonotique, plutôt que de certifier qu'il en est exempt. Pour les espèces chez lesquelles le risque zoonotique est important, WYRICK (1996) donne aux adoptants des informations supplémentaires sur le sujet. Par exemple, lors de l'adoption d'un ovin, elle explique dans le certificat de cession que ces animaux sont fréquemment infectés par l'agent *Coxiella burnetii* qui cause la fièvre Q chez l'homme. Elle y donne la liste des symptômes courants et conseille d'en parler au médecin en cas de consultation pour l'un des symptômes mentionnés. Concernant les primates, elle rajoute une clause au certificat de cession : l'adoptant s'engage à ne pas céder le primate adopté à quelqu'un d'autre, sauf si cette personne possède un certificat officiel attestant qu'elle peut détenir ou s'occuper de primates. Par ailleurs, aucune garantie ne peut être donnée non plus à l'adoptant concernant le comportement de l'animal qu'il adopte (CARBONE *et al.*, 2003).

Enfin, le certificat de cession stipule que l'adoptant a été informé du passé de l'animal et que de son côté, il s'engage à accepter l'animal tel qu'il est et à subvenir à ses besoins (logement, alimentation, soins vétérinaires).

Pour les institutions qui refusent de récupérer l'animal une fois celui-ci cédé, l'institution devrait aussi faire figurer ce point dans le certificat de cession (AKE, 1996 ; HARMS et STOSKOPF, 2007).

IV. Et après ? Evaluer le programme d'adoption

Il est conseillé aux institutions de réaliser une étude rétrospective des adoptions qui ont eu lieu dans le cadre de leur programme d'adoption. Certes, ce travail demande du temps, mais il présente un intérêt à la fois pour les futurs adoptants, pour les animaux, et pour l'institution de recherche qui conduit le projet de réhabilitation (CARBONE, 1997). L'auteur déplore le manque de données à ce sujet ; il encourage vivement les institutions à réaliser des études rétrospectives afin de pouvoir dégager des lignes directrices et conseiller au mieux les institutions désireuses de mettre en place un programme d'adoption. Enfin, il souligne que si

les adoptants ne sont pas activement sollicités pour faire part de leur expérience *a posteriori*, il n'y a aucun retour sur les adoptions réussies et seuls les échecs sont connus.

A notre connaissance, 6 études rétrospectives d'adoption d'animaux de laboratoire ont été publiées. L'objectif de leurs auteurs était de déterminer si le programme d'adoption était une réussite (DIGANGI *et al.*, 2006 ; HARMS et STOSKOPF, 2007 ; BARTHE, 2010) et si les animaux faisaient de bons animaux de compagnie (AKE, 1996 ; BARTHE, 2010). HARMS et STOSKOPF (2007) cherchaient aussi à déterminer le taux d'apparition de certaines maladies chez les furets adultes selon l'âge auquel ils avaient été stérilisés. Quant à WYRICK (1996) et CARBONE *et al.* (2003), ils rapportaient leur expérience en la matière et essayaient d'en dégager des lignes directrices pour la mise en place de programmes d'adoption sans pour autant donner des résultats précis de leur étude rétrospective.

1. Recueil des données

Les études les plus exhaustives dont nous disposons ont été directement menées auprès d'adoptants d'animaux de laboratoire. AKE (1996) a interrogé par téléphone les adoptants de son programme afin de savoir s'ils étaient toujours en possession de l'animal, si l'adoption avait été une expérience positive, si l'animal avait des problèmes en terme de santé ou de comportement, et si finalement ils recommanderaient ce genre d'adoption à d'autres personnes. HARMS et STOSKOPF (2007) ont procédé de façon similaire : des étudiants vétérinaires étaient chargés de contacter les adoptants des furets du laboratoire et de les questionner pour savoir si le furet était bien intégré à la famille, s'il avait eu des problèmes de santé ou de comportement, et si les adoptants étaient satisfaits de cette adoption. DIGANGI *et al.* (2006) ont quant à eux un peu plus insisté auprès des adoptants puisque ceux n'ayant pas répondu aux sollicitations téléphoniques ont ensuite été contactés par courrier postal ou électronique. Ils étaient interrogés sur leurs attentes initiales, leurs expériences précédentes avec les chats, la qualité du lien développé avec leur animal et leur avis sur le processus d'adoption. Enfin, BARTHE (2010) a interrogé les adoptants, par courrier ou par téléphone, sur ce qui les avait conduit à adopter un animal de laboratoire et sur les problèmes qu'ils avaient pu rencontrer suite à cette adoption.

Les taux de réponse étaient assez variables : environ 50% pour HARMS et STOSKOPF (2007), 60% pour DIGANGI *et al.* (2006), 66% pour BARTHE et 80% pour AKE (1996).

Le délai adoption-enquête moyen allait de 13 mois pour AKE (1996) à 38 mois pour DIGANGI *et al.* (2006), tandis que HARMS et STOSKOPF (2007) précisaient seulement que les adoptions avaient eu lieu 1 à 7 ans avant l'enquête. DIGANGI *et al.* (2006) rapportaient ne pas avoir trouvé de différence significative entre ce délai et l'absence de réponse des adoptants aux sollicitations.

Ainsi, si l'on souhaite pouvoir faire une étude rétrospective afin d'évaluer un programme d'adoption, il est indispensable d'avoir archivé les coordonnées des adoptants.

2. Bilan des programmes d'adoption

Tous les auteurs concluent de ces 6 études que ces adoptions sont un succès. Pour le démontrer, certains se basent sur le taux de rétention des animaux par leur adoptant (91%, DIGANGI *et al.* (2006)), et d'autres sur la satisfaction exprimée par les adoptants, à savoir s'ils considéraient que l'animal adopté était un bon animal de compagnie, s'ils seraient prêts à reprendre un autre animal ou recommanderaient ce genre d'adoption autour d'eux, et enfin,

s'ils considéraient que l'expérience avait été positive (AKE, 1996 ; HARMS et STOSKOPF, 2007).

CARBONE (1997), qui rapporte que 80% des animaux de son étude et de celle de WYRICK (1996) étaient toujours chez leur adoptant (l'auteur ne précise pas au bout de quel délai), s'interroge quant à savoir si ce taux est satisfaisant. Il déplore que le manque de données disponibles à ce sujet, concernant les animaux adoptés en refuge ou en animalerie, ne permette de comparer ces résultats. Nous n'avons pas non plus trouvé beaucoup d'information sur ce sujet, si ce n'est l'étude de NEIDHARDT et BOYD (2002), portant sur des animaux de refuge (chiens et chats) aux Etats-Unis, qui rapporte que 80% d'entre eux étaient toujours chez leur adoptant 1 an après l'adoption.

Si, au bilan, ces adoptions sont globalement un succès, les auteurs ne cachent pas qu'elles ont pu poser certaines difficultés aux adoptants. La proportion d'adoptants ayant rencontré des difficultés avec leur animal est assez variable selon les études : 11% pour DIGANGI *et al.* (2006), 43% pour HARMS et STOSKOPF (2007), et 47% pour AKE (1996). Dans la plupart des cas, ces difficultés étaient relatives au comportement de l'animal. Ainsi, pour les auteurs de ces études, le problème de comportement majeur qui se pose est celui de la malpropreté : apprentissage trop long, marquage urinaire inapproprié (pour les chats), ou malpropreté permanente. Viennent ensuite les problèmes de morsures et de griffures (pour les chats de DIGANGI *et al.* (2006), les furets de HARMS et STOSKOPF (2007), et les rats de BARTHE (2010)), et d'asociabilité (DIGANGI *et al.*, 2006 ; BARTHE, 2010). Enfin, si AKE (1996) rapporte brièvement, et sans préciser leur nombre, que des adoptants se sont plaints du caractère timide ou inquiet de leur chien, BARTHE (2010), quant à elle, considère que la peur (peur de l'inconnu, des voitures, du bruit, des autres animaux,...) et l'asociabilité sont de loin les principaux problèmes rencontrés par les adoptants de son étude (chiens, chats et rats). En effet, ils intéressaient respectivement 46% et 41% des animaux de son étude, contre 24% seulement pour la malpropreté. Elle cite aussi le manque d'obéissance (28%), la destruction de biens matériels (16%), des tics de comportement (6%) et de l'hyperactivité (2%).

Comme le rappelle CARBONE (2003), aucun programme d'adoption ne peut avoir un taux de retour nul. En effet, si HARMS et STOSKOPF (2007) rapportent qu'un seul adoptant s'est séparé volontairement du furet qu'il avait adopté, DIGANGI *et al.* (2006) accusent un taux de retour des animaux de 5%, et AKE (1996), quant à lui, précise que 10% de ses adoptants se sont finalement séparés du chien, en le confiant à quelqu'un d'autre ou à un refuge. Les autres auteurs rapportent seulement que « quelques » animaux ont été ramenés ou donnés, sans en préciser le nombre. Les motifs de retour correspondent aux difficultés décrites plus haut. Les troubles du comportement sont la première cause invoquée par les adoptants qui souhaitent se séparer de leur animal : malpropreté, agressivité, comportement asocial envers ses congénères ou l'homme, destructions, etc. Viennent ensuite les problèmes liés à l'adoptant lui-même : allergie, déménagement, divorce, etc.

Si ces motifs de retour sont semblables à ceux observés pour les animaux adoptés en refuges (WELLS et HEPPER, 2000 ; SHORE, 2005), l'étude de BARTHE (2010) fait exception puisqu'elle annonce qu'aucun des adoptants (n=91) n'a ramené l'animal pour un problème intrinsèque à l'animal lui-même, seulement pour des raisons familiales ou de santé.

V. Réhabilitation des animaux de laboratoire: quels risques et quels bénéfices ?

1. Pour les animaux

Les opposants à la réhabilitation des animaux de laboratoire demandent si elle est vraiment bénéfique pour l'animal concerné. Les questions qui se posent sont les suivantes : est-ce qu'un chien qui a vécu en cage toute sa vie peut s'adapter aux contraintes de la vie dans une famille ? Comment savoir si l'adoptant fera un bon adoptant ? Qu'advient-il de l'animal si l'adoption échoue (CARBONE, 1997) ? L'auteur rappelle que de nombreux animaux sont abandonnés tous les jours par leurs propriétaires ; il précise que bien que ce risque d'abandon soit toujours plus élevé pour les animaux qui mordent, aboient ou sont malpropres, il arrive aussi que les animaux ne posant aucun problème à leurs adoptants en termes de santé ou de comportement soient abandonnés malgré tout. Selon lui, tous les animaux de compagnie sont exposés à ce risque, quelle que soit leur origine : élevage, animalerie, refuge, laboratoire (CARBONE *et al.*, 2003). Il avance que ce risque n'a pas de raison d'être plus élevé pour les animaux de laboratoire : puisqu'ils ne diffèrent génétiquement pas de leurs congénères, ils sont tout aussi capables d'être socialisés à l'homme. Il rapporte que plus de 80% des animaux de laboratoires adoptés sont toujours présents dans leur famille d'adoption au moins un an après, et que ce résultat est similaire à celui obtenu pour les animaux acquis dans un élevage ou un refuge, selon sa propre étude (1997) et celle de AKE (1996). Enfin, il rappelle que MILLER (1996) a montré que les chiens et les chats adoptés à l'âge adulte ont moins de risque d'être abandonnés que les chiots et les chatons.

D'autre part, est-ce qu'en proposant leurs animaux à l'adoption, les institutions de recherche ne causent pas du tort aux animaux qui peuplent déjà les refuges ? Car le système est surchargé, et c'est environ 16,2 à 27 millions de chiens et de chats qui sont de ce fait euthanasiés chaque année aux Etats-Unis (WYRICK, 1996). Certains accusent les chercheurs de faire de la concurrence aux refuges, qui débordent d'animaux adoptables, sous prétexte de vouloir se donner bonne conscience (CARBONE, 1997). Au contraire, d'autres personnes considèrent que les animaux de laboratoire devraient être récompensés pour leur participation à des études qui bénéficient à l'homme, et que leur offrir une retraite dans un foyer aimant est un juste retour des choses (WYRICK, 1996). Par ailleurs, la plupart de ces animaux étant jeunes et en bonne santé, la situation est bénéfique tant pour eux que pour leurs adoptants qui voient en eux un compagnon de vie.

2. Pour les adoptants

En adoptant un animal, l'homme peut s'exposer à certains risques concernant sa propre santé. En effet, la plupart des serpents, grenouilles et autres animaux ectothermes sont porteurs sains de salmonelles ; de nombreux chiens et chats sont porteurs d'ascaridés, de Giardia et d'autres infections potentiellement zoonotiques. Par ailleurs, les chiens et les chats peuvent mordre ou griffer. Cependant, CARBONE (1997) explique que les risques mentionnés sont ceux auxquels il faut s'attendre dès lors que l'on adopte un animal ; ils ne sont en aucun cas plus élevés lorsqu'il s'agit d'un animal retraité de laboratoire ; ce serait même plutôt le contraire, tant ces animaux sont surveillés et soignés. Il explique aussi que la réussite de l'adoption dépend à la fois de l'animal et de l'adoptant. En effet, certains adoptants sont prêts à supporter des désagréments que d'autres ne supporteront pas, ou moins

longtemps. Les adoptants doivent comprendre que leur foyer présente de nombreux défis pour l'animal (monter les escaliers, par exemple) et de nouvelles règles (ne pas mâchonner les objets, ne pas faire ses besoins à l'intérieur) qu'il lui faut assimiler. Et pour cela, il a besoin de temps. Enfin, alors que l'on pourrait s'attendre à des troubles de leur relation avec l'Homme, CARBONE (1996) rapporte que la plupart des gens qui adoptent des animaux retraités de laboratoire les décrivent comme étant doux, aimants, curieux. Preuve de leur satisfaction, certains adoptants font de la publicité autour d'eux ou s'engagent pour une seconde adoption. De même, AKE (1996) conclut que ces adoptions ont été bénéfiques pour les adoptants puisque 80% d'entre eux la qualifient d'expérience positive et que 85% recommanderaient ce genre d'adoption.

3. Pour le personnel du laboratoire

Dans son étude, AKE (1996) rapporte la satisfaction que ressent le personnel du laboratoire lorsqu'il voit un animal du laboratoire passer la porte du chenil aux côtés de sa nouvelle famille. WYRICK (1996) abonde dans le même sens. Elle rapporte que la réhabilitation des animaux du laboratoire a diminué le stress et amélioré le moral des membres du personnel. En effet, la réhabilitation de certains animaux permet aux membres du personnel de montrer que l'utilisation qu'ils font des animaux est empreinte d'humanité et qu'ils ont du respect pour la vie de ces animaux. D'autre part, cela a amélioré les relations entre l'équipe de recherche et l'équipe de soigneurs. En effet, chercheurs et soigneurs peuvent avoir l'impression que, de par leurs activités, leurs buts sont radicalement opposés. Au contraire, le programme d'adoption leur permet de partager un but commun et les relations de travail s'en voient améliorées.

Concernant les chercheurs, leur implication dans le programme d'adoption les pousse à une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités envers les animaux avec lesquels ils travaillent, et à se questionner plus largement sur le bien-être animal.

Concernant les soigneurs, leur participation au programme d'adoption leur permet de mieux comprendre les dilemmes qui se posent lorsque l'on travaille avec des animaux pour la recherche. D'autre part, s'il a été suggéré qu'il était plus difficile pour les soigneurs de faire face, sur le plan émotionnel, à l'euthanasie des animaux à la fin de l'étude lorsqu'une poignée d'animaux choisis avaient été adoptés, de nombreuses interviews d'animaliers viennent contredire cette hypothèse (WYRICK, 1996) : l'adoption, même si elle ne concerne que quelques animaux, aide le personnel à faire face à ses responsabilités quand il doit euthanasier la majorité des animaux, et cela augmente son implication dans le programme d'adoption (WYRICK, 1996).

Enfin, toujours selon WYRICK (1996), les résultats des études seraient même meilleurs lorsqu'un programme d'adoption est mis en place : comme le personnel est moins stressé, les contacts positifs qu'il établit avec les animaux permet de diminuer le stress de ces animaux en question et permet ainsi de diminuer les variations physiologiques indésirables.

4. Pour l'institution de recherche

Avant de mettre en place un programme d'adoption pour réhabiliter ses animaux, chaque institution de recherche doit peser le pour et le contre d'un tel programme. Elle doit évaluer le rapport risque/bénéfice à la lumière de sa philosophie, de son passé, de sa mission et de sa situation financière (WYRICK, 1996). L'accord préalable de l'administration de l'institution

est indispensable car elle aura à gérer certains problèmes liés au programme d'adoption (CARBONE, 1997).

a. L'image de l'institution

L'institution de recherche doit être bien consciente que la mise en place d'un programme d'adoption attire inévitablement l'attention sur le fait qu'elle mène des expériences sur des animaux (WYRICK, 1996). Si elle n'est pas encore familiarisée à ce genre d'adoptions, elle peut être réticente à l'idée d'attirer ainsi l'attention (DIGANGI *et al.*, 2006) et craindre de devenir la cible d'opposants à l'expérimentation animale (AKE, 1996). Au contraire, la littérature disponible sur le sujet affirme que la mise en place de programmes d'adoption améliore les relations avec les organisations de défense des animaux (WYRICK, 1996), ainsi qu'avec le public (HARMS et STOSKOPF, 2007), et qu'elle renvoie une image positive de l'institution (AKE, 1996). En effet, un bon programme d'adoption montre que l'institution s'engage à une utilisation responsable des animaux de laboratoire (WYRICK, 1996). De même, la lettre d'adoption rédigée par les chercheurs de l'UCSF (cf. III.1.) relaye cette information positive concernant la recherche biomédicale telle qu'elle est menée par l'institution, et insiste sur le rôle majeur qu'a tenu l'animal dans l'avancée des connaissances en sciences fondamentales et cliniques. Enfin, ces programmes d'adoption sont l'occasion d'attirer l'attention de la population sur le fait que les animaux de laboratoire sont très bien traités et qu'ils reçoivent d'excellents soins.

L'institution de recherche peut aussi s'inquiéter de l'image que l'adoptant d'un animal retraité de laboratoire renverra d'elle. En effet, elle a peu de contrôle sur ce que racontera l'adoptant une fois l'animal adopté. Idéalement, l'adoptant parlera en bien du projet de recherche auquel a participé son animal, il décrira le personnel comme soigneux et soucieux des animaux. Parfois le terme "sauvetage" est employé, même par les membres du personnel ayant adopté un des animaux avec lesquels ils travaillaient. Ce terme est un peu péjoratif pour l'institution, mais il est toujours préférable pour son image qu'un adoptant reparte avec un nouvel animal de compagnie en bonne santé, plutôt que le personnel fasse savoir que l'institution refuse de faire adopter les animaux en bonne santé et préfère les faire euthanasier (CARBONE, 1997). L'auteur concède aussi que l'échec d'une adoption puisse faire le sujet d'un article journalistique. Mais il avance qu'il est aussi possible qu'un papier bien écrit mette en valeur la recherche, les soins que les animaux reçoivent et l'effort qui est fait pour leur assurer une retraite heureuse en reconnaissance des bons et loyaux services qu'ils ont rendu.

b. Coût et logistique d'un programme d'adoption

La mise en place et le maintien d'un programme d'adoption demandent des efforts en terme de travail et de temps (AKE, 1996). Il faut du personnel et du temps pour préparer les animaux pour l'adoption, les loger et leur prodiguer les soins vétérinaires de routine après la fin du protocole jusqu'à l'adoption, et, selon le mode d'adoption choisi, les acheminer jusqu'au refuge partenaire (DIGANGI *et al.*, 2006 ; BARTHE, 2010).

L'aspect financier du programme d'adoption doit aussi être considéré. WYRICK (1996) rapporte que le coût du programme d'adoption de l'UCSF s'élevait à 25 300 dollars pour l'année fiscale 1993-1994, ce qui représentait 0,4% du budget de l'animalerie de l'UCSF. Cette année-là, 85 animaux avaient été adoptés, ce qui revient donc à un coût de 297,50 dollars par animal. L'auteur décrit les dépenses faites en distinguant les coûts directs et les coûts indirects : les coûts directs représentent 81% du budget. Ils couvrent le salaire des

nombreuses personnes qui s'occupent du programme d'adoption (vétérinaires, aides vétérinaires, coordinateur du programme, techniciens animaliers) et qui travaillent à la préparation de l'animal avant son adoption, à l'organisation du transport des animaux, au choix minutieux des adoptants, à la rédaction des documents administratifs, etc. Les coûts directs couvrent aussi les examens de laboratoire (1 800 dollars par an) et le logement des animaux (5000 dollars par an). Enfin, les coûts indirects incluent l'équipement, le transport, les vêtements du personnel, etc.

Le coût d'un programme d'adoption peut varier d'une institution à l'autre, mais quelque soit la taille de la structure, la mise en place et l'application d'un programme d'adoption nécessite du personnel, du temps et de l'argent (WYRICK, 1996).

c. Responsabilité liée au programme d'adoption

Les problèmes de responsabilité rendent les institutions réticentes quant à la mise en place d'adoptions d'animaux de laboratoire par des particuliers (AKE, 1996). En effet, il ne faut pas négliger le risque qu'un adoptant puisse intenter une action légale contre l'institution de recherche auprès de laquelle il a adopté son animal, en prétendant ne pas avoir été bien informé du risque de morsure, de griffure ou de zoonose, par exemple (WYRICK, 1996). Pour prévenir cela, l'institution doit d'abord réduire au maximum les risques liés à l'adoption d'un de ses animaux de laboratoire, comme décrit précédemment. Mais le risque zéro n'existe pas. On ne peut jamais garantir qu'un animal ne mordra pas ou ne griffera pas. D'autre part, il est financièrement trop coûteux de tester ces animaux pour toutes les zoonoses, et qui plus est, les tests ont une sensibilité limitée. En conséquence, chaque institution doit au préalable déterminer le risque qu'elle juge acceptable et informer de manière explicite l'adoptant au sujet des problèmes potentiels. Elle doit enfin décourager les actions en justice en cas de maladie ou de blessure en faisant signer à l'adoptant un document à ce sujet, au moment de l'adoption (CARBONE, 1997).

Pour diminuer les risques de poursuite, WYRICK (1996) explique que l'UCSF sélectionne avec soin les adoptants, qu'elle place la majorité de ses animaux par le biais d'une association de protection animale qui sélectionne et éduque les adoptants, ou qu'elle place ses animaux dans des sanctuaires privées auprès de personnes supposées informées des risques liés à la détention de tels animaux. De plus, elle rappelle dans le certificat de cession que l'institution assure la bonne santé de l'animal au moment de l'adoption mais qu'elle ne garantit en aucun cas qu'il ne soit pas porteur d'un agent infectieux, zoonotique ou non. En signant ce document, l'adoptant reconnaît avoir été informé de ces risques potentiels et les accepter.

Au moment où l'auteur a rédigé l'article (1996), l'UCSF ne déplorait aucune poursuite depuis le début de la mise en place de ces adoptions, en 1982 ; ceci amenait donc l'auteur à conclure que les bénéfices de telles adoptions contrebalançaient largement les problèmes qui peuvent en émaner.

Enfin, selon CARBONE *et al.* (2003), stopper ces adoptions ne permet même pas d'éliminer tous les risques : en effet, disent-ils, un employé intelligent qui veut vraiment sauver un animal le fera adopter discrètement et écrira sur le registre qu'il a été euthanasié.

Ainsi, l'institution de recherche qui met en place un programme d'adoption doit réduire au maximum les risques pour l'adoptant, l'informer de ceux qui demeurent malgré tout, et se prémunir des attaques éventuelles en précisant cela dans le certificat de cession.

A notre tour, nous avons souhaité faire un bilan du programme d'adoption directe élaboré par l'UMR 1198 INRA/ENVA Biologie du Développement et Reproduction. Mis en place en 2002, ce programme a depuis permis de faire adopter plus de 200 chiennes de race Beagle par des particuliers (196 chiennes exactement au 1^{er} janvier 2011, mais les adoptions se poursuivent depuis). Nous avons mené une enquête téléphonique auprès des adoptants, afin d'évaluer ce programme d'adoption.

[MCours.com](https://www.MCours.com)